

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 17 mai 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Olivier LEPICK, M. Pascal LE JEAN, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, M. Michel DURAND, Mme Catherine ISOARD, M. Gérard MARCALBERT, M. Charles BIETRY, Mme Christine DESJARDIN, M. Jean-Paul KERGOZIEN, M. M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Nicole LE GANGNEUX, Mme Nadine ROUÉ, M. Philippe LE GUENNEC, Mme Justine VIENNE, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Yann GUIMARD, M. Tom LABORDE, M. Pierre-Léon LUNEAU.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Pierre GASSER qui a donné pouvoir à M. Loïc HOUDOY, Mme Christine LAMANDÉ qui a donné pouvoir à M. Michel DURAND, M. Olivier BUQUEN qui a donné pouvoir M. Olivier LEPICK, Mme Juliette CORDES qui a donné pouvoir à Mme Sylvie ROBINO, M. Christophe RICHARD qui a donné pouvoir à M. Pascal LE JEAN, Mme Morgane PETIT qui a donné pouvoir à Mme Nadine ROUÉ, M. Benjamin LE ROUX qui a donné pouvoir à M. Jean-Luc SERVAIS.

Absente excusée : Mme Katia SCULO.

Secrétaire de séance : Mme Justine VIENNE.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	19
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-067

Objet : Schéma Directeur Cyclable – Plan d'Actions et Programmation

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et le Plan vélo et mobilités actives visent à faire de la France un pays dans lequel les mobilités actives sont des modes de déplacement à part entière, en triplant notamment la part modale du vélo pour atteindre 9% d'ici à 2024.

Afin de répondre à ces objectifs, le conseil municipal a autorisé le Maire à lancer une consultation des entreprises pour la mise en œuvre d'un schéma directeur pour les circulations douces par délibération n°2021-104 du 24 septembre 2021.

Ainsi, pendant près de 2 ans, la Commune a mené des études pour la réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable. Ce schéma répond à une volonté de développer une politique cyclable, respectueuse de l'environnement et favorable à une bonne qualité de vie, pour ses résidents à l'année comme en saison touristique. Si la commune connaît un certain retard dans ce domaine par rapport à d'autres territoires du même type, la collectivité veut évoluer et devenir facilitatrice pour le vélo (confort de vie, destination vélo, obtention d'un label, etc.). La configuration du territoire communale est en effet idéale pour que le vélo y devienne le moyen de locomotion privilégié, dès lors que son usage est facile et sûr pour tous les usagers.

A ce jour, le vélo est en très grande majorité utilisé comme loisir pendant la période estivale et de façon très minoritaire comme moyen de déplacement alternatif à la voiture. Ainsi le territoire communal compte aujourd'hui seulement 5,4 km de piste cyclable (bande cyclable et voie partagée).

Il a donc été décidé de mettre en place un schéma directeur cyclable ambitieux et complet à l'échelle de toute la commune dont les enjeux sont les suivants :

- Construire une stratégie d'aménagement du réseau cyclable sur l'ensemble du territoire communal,
- Développer des aménagements cyclables sécurisés et continus,
- Déployer un plan de jalonnement exhaustif,
- Développer la pratique cyclable utilitaire auprès des résidents que ce soit pour les trajets domicile-travail, pour les loisirs, pour les commerces, etc.
- Conforter et améliorer le réseau cyclable à destination du cyclotourisme.

L'objectif était de disposer d'un outil opérationnel d'aménagement de la commune de Carnac pour augmenter la part modale du vélo dans les déplacements utilitaires, améliorer la pratique du cyclotourisme et sécuriser l'ensemble des déplacements en modes actifs en proposant aux usagers des voies sécurisées, des itinéraires dédiés, des aires de connexions intermodales ainsi que des aires de pause. L'objectif est d'aboutir à des itinéraires continus permettant les déplacements doux dans des conditions confortables et sécurisées satisfaisantes pour tous (familles, personnes à mobilité réduite, enfants, etc.).

Les déplacements à favoriser sont ceux reliant les lieux d'hébergements (zones résidentielles, villages, campings et hôtels) aux pôles d'attractivité (bourg, écoles, collèges, équipements publics et de loisirs, plages, sites naturels remarquables, parkings).

Une phase de diagnostic et une phase d'élaboration ont permis de définir un plan d'actions qui se traduit par 168 tronçons détaillant chacun les aménagements spécifiques. Il fait suite à une concertation importante des acteurs (population, professionnels, associations, partenaires) qui se sont manifestés à la suite des différentes communications : ateliers, cartographie participative, questionnaires. Une présentation synthétique du rapport d'étude est jointe à la présente délibération (le document complet est consultable à la direction générale des services).

Le schéma directeur cyclable est un outil de référence qui permet de planifier les aménagements doux au fur et à mesure des travaux sur la Commune dans les prochaines années. Il donne un cadre, des orientations financières et un calendrier prévisionnel. Ce schéma pourra évoluer en fonction de l'évolution des attentes, des contraintes et des différents projets communaux.

Programmation prévisionnelle

PERIODE	OBJECTIFS	LINEAIRE
2024-2026	Aménager les tronçons manquants aux liaisons existantes permettant de relier les pôles structurants de la commune.	17 600m
2026 et +	Finaliser les aménagements nécessitant des travaux lourds et le maillage de l'ensemble du territoire communal	25 000m

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi d'Orientation des mobilités du 24 décembre 2019,
- Vu le Plan Vélo et Mobilités Actives,
- Vu la délibération n°2021-104 du 24 septembre 2021 relative à l'autorisation donnée au Maire pour lancer des études préalables à la mise en œuvre d'un schéma directeur pour les circulations douces,
- Vu la Décision du Maire n°2022-60 du 31 mars 2022 attribuant le marché pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable au groupement ECOAD / EGIS pour un montant de 32 448€ TTC,
- Vu le budget communal,
- Vu les réunions publiques du 23 septembre 2022 et du 29 mars 2024,
- Vu le plan d'actions et la programmation proposés dont la synthèse est annexée à la présente délibération,
- Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Sécurité, Développement Durable et Circulations Douces du 14 mai 2024,
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Développement Economique du 15 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la l'unanimité des votes exprimés : 8 abstentions : M. LUNEAU, M. GUIMARD, Mme LE GOLVAN, M. LABORDE, Mme ROBINO, Mme ROUÉ, Mme PETIT, Mme CORDES) :

- D'approuver le Schéma Directeur Cyclable, son plan d'actions et sa programmation,
- D'Autoriser de Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce Schéma Directeur Cyclable.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire

Olivier LEPICK

A large, stylized handwritten signature in black ink.



Le Secrétaire de séance

Justine VIENNE

A handwritten signature in black ink.